

SORTIE RAQUETTES A VILLARD DE LANS

Samedi 5 et dimanche 6 MARS 2016.

PROGRAMME PREVISIONNEL:

Samedi : départ de Bagnols en minibus vers 8h30 (rendez-vous à définir).

Repas tiré du sac vers 12/12 h 30 dans les environs de Villard de Lans.

13h30/14h : prise en charge du groupe par les guides, récupération des raquettes et des bâtons sur le lieu de la balade.

Départ randonnée en raquettes autour du gîte situé à Bois Barbu sur le site nordique.

Retour aux bus vers 17h00. puis soirée au gîte d'étape de Villard de Lans.

Repas et nuit au gîte où nous serons seuls.

Dimanche : Le matin petit déjeuner sur place, récupération des pique-niques et départ pour la randonnée.

Vers 16h30/17h, retour aux minibus. Restitution du matériel puis retour sur Bagnols.

Environ vers 20h arrivée à Bagnols

TARIFS par personne sur une base de 24 à 18 personnes:

Membre du BMA : de 65,00 à 75.00 €

Extérieur (conjoint ou conjointe) : de 82.00 à 92.00 €.

Le tarif définitif sera connu à la clôture des inscriptions.

Les tarifs ci-dessus comprennent : encadrement par guides diplômés, 1/2 pension du samedi soir, repas froid du dimanche midi et prêt du matériel. Il y aura une participation du BMA pour les adhérents.

Reste pour chaque participant à prévoir en plus, le pique nique du samedi midi.

Le gîte est composé de 3 chambres de 6 couchages (dont deux en mezzanine), d'une chambre de 4 couchages et d'une chambre de 2 couchages, (douche et lavabo dans chaque chambre). Les toilettes sont sur le palier. Les couchages sont des lits individuels non superposés. Les draps sont fournis mais pas le linge de toilette. Il faut être en chaussons ou pieds nus dans les étages et les chambres. Bref c'est un gîte confortable mais pas une résidence hôtelière.

IMPORTANT :

Le programme ci-dessus pourra être revu en fonction des impératifs météo et du niveau des participants.

L'inscription définitive ne sera prise en compte qu'après réception d'un chèque d'arrhes de 30.00€ à l'ordre du BMA auprès de Bernard. Ce chèque sera encaissé.

Les inscriptions seront prises en compte par ordre chronologique et limitées à 24 participants (capacité du gîte). Une liste d'attente sera constituée si le besoin se fait sentir.

En cas de désistement, quelque soit le motif, le montant du chèque d'arrhes ne pourra être remboursé, sauf si une autre personne est trouvée.

Le solde du paiement sera à effectuer pour le 15 février **au plus tard.**

Renseignements et précisions auprès de Bernard.